



**Conseil de sécurité**

Distr.  
GENERALE

S/21433  
3 août 1990  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATEE DU 3 AOUT 1990, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'AFRIQUE DU SUD AUPRES DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir pour information la déclaration suivante du  
Ministre des affaires étrangères, M. R. F. Botha, en date du 3 août 1990,  
concernant l'invasion du Koweït par les troupes iraqiennes.

"Le Gouvernement sud-africain a pris note avec une profonde préoccupation  
des événements qui se sont produits au Koweït au cours des dernières  
24 heures. Il condamne l'invasion du Koweït par les troupes iraqiennes.

Ces événements sont d'autant plus regrettables qu'un certain nombre de  
parties dans la région s'efforçaient de régler le différend Iraq-Koweït  
pacifiquement par la voie de négociations. Dans le nouvel esprit de  
conciliation qui prévaut actuellement dans le monde entier et fort de sa  
propre expérience positive en matière de règlement des différends par voie de  
négociation, le Gouvernement sud-africain engage l'Iraq à cesser toute action  
militaire et à retirer immédiatement ses troupes du Koweït. Le Gouvernement  
sud-africain ne reconnaîtra en aucun cas le prétendu gouvernement provisoire  
mis en place au Koweït par la force."

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente  
déclaration comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Jeremy B. SHEARAR

-----